

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE CONQUET**

DATE DE CONVOCATION : Le 5 mai 2015.	<i>Le 11 mai 2015, à 19h15, le Conseil Municipal de LE CONQUET, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Xavier JEAN, Maire.</i>
DATE D’AFFICHAGE : Le 6 mai 2015.	
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22	<i>Etaient présents : tous les membres en exercice, Sauf :</i> <i>B. DREYFUS, pvr à A. HUELVAN, Ph. BAZIRE, pvr à Ph. GAY, C. HAMON, pvr à A. MILIN, O. ANDRE, pvr à F. BIDAN, I. JESTIN-BOSSARD absente excusée.</i>
TRANSMIS A LA PREFECTURE LE : 19 mai 2015	
REÇU A LA PREFECTURE LE : 19 mai 2015	<i>M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés comme secrétaires de séance.</i>

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2015 est adopté et approuvé à l'unanimité.

Attribution des subventions 2015 aux associations

F. Bidan rappelle les principes ayant guidé les travaux de la commission finances du 5 mai 2015, ouverte à l'ensemble des élus intéressés.

Le Budget Primitif 2015 prévoit un montant de 45 000€ de subventions aux associations et un montant de 2 500€ de subventions exceptionnelles.

Le montant attribué en 2014 était de 48 000€.

Le montant 2015 a été réduit lors du vote du budget, le 31 mars, pour tenir compte de la nécessaire rigueur budgétaire qui s'impose à la commune, dont les dotations baissent.

Certaines subventions sont déterminées et contraintes parce que régies par une convention : Musikol, la Bibliothèque.

D'autres sont d'emblée reconduites, parce que c'est le choix de la municipalité - celles qui sont en lien avec le scolaire-jeunesse : associations de parents d'élèves, garderie périscolaire.

La Municipalité a essayé de maintenir les subventions à un niveau qui ne mette pas en péril le budget des associations, qui ont quelques ressources propres parfois non négligeables.

En ce qui concerne les associations sportives, la feuille de calcul est la même que celle utilisée les années précédentes mais la valeur du point est passé de 5,50€ à 5€.

Il a été institué un plafond de 700€ et un seuil minimum de 200€.

Il est précisé que la démarche des élus a bien été guidée par une contrainte financière liée à la baisse des dotations de l'Etat. Il est par ailleurs important de rappeler que les associations bénéficient d'équipements adaptés aux besoins (chauffage, nettoyage, eau et électricité).

Le tableau des subventions est présenté en annexe.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Où les exposés du Maire, de l'adjointe en charge des finances, et des différents adjoints concernés,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération en date du 31 mars 2015 approuvant le budget communal, et inscrivant à l'article 6574 (subventions aux associations) une somme de 45 000 € et à l'article 6748 (subventions exceptionnelles) une somme de 2 500€,
Vu l'avis unanime de la commission finances ouverte à l'ensemble des élus intéressés, qui s'est réunie le 5 mai 2015, émis après examen attentif et exhaustif des demandes des associations, de leurs bilans moraux et financiers,
Considérant la nécessité de soutenir prioritairement les associations d'intérêt général communal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider la proposition de la Commission et de répartir les subventions aux associations, pour l'année 2015, conformément au tableau joint à la présente délibération.

Dit que les dépenses seront imputées à l'article 65741 : subventions aux associations, et à l'article 6748 : subventions exceptionnelles.

Les subventions sont adoptées à l'unanimité (abstention de M. Quellec qui, en tant que Président d'association recevant une subvention exceptionnelle, ne souhaite pas participer au vote).

Ph. Gay insiste, à la suite des travaux de la commission Finances, pour qu'il soit rappelé aux associations que ces subventions ne constituent pas un droit acquis, surtout en période de contraintes financières.

F. Bidan confirme cette analyse et estime que les élus ont souhaité faire au mieux au regard des moyens de la commune.

Approbation du programme de rénovation de l'église Sainte-Croix (1^{ère} tranche).

Cette question est présentée par JL. Milin, adjoint aux travaux, qui rappelle que la municipalité a confié à Piotr Candio, architecte du patrimoine, une analyse historique et sanitaire de l'église. Cette analyse exhaustive a démontré que des travaux d'entretien structurels s'imposaient à court terme, notamment au niveau du clocher et de la toiture (reprise d'étanchéité, de la couverture et de l'électricité).

Le document de présentation de ces travaux est projeté aux élus, qui ont par ailleurs pu en avoir connaissance lors de la commission travaux du 5 mai 2015, ouverte à l'ensemble des élus intéressés.

Une première phase de travaux est envisagée en 2015, pour environ 140 000 €, des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, du Conseil général et du Conseil régional. La consultation sera lancée en juin et les travaux débiteront à l'automne.

Le programme de travaux concernant un édifice protégé (inscrit au titre des monuments historiques), il sera soumis à l'avis préalable des services de l'Etat (DRAC – ABF).

Le montant prévisionnel de l'opération est de 132 295 € hors taxes et se décompose ainsi :

- Maçonnerie : 34 122 €
- Charpente couverture : 80 600 €

- Vitraux : 7 040 €
- Maîtrise d'œuvre : 10 530 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Conseil général du Finistère (contrat de pays)	20 %	26 459 €
Conseil régional de Bretagne	15 %	19 844 €
Etat – DRAC	20 %	26 459 €
Autofinancement	45 %	59 533 €
	100 %	132 295 €

Le Conseil municipal,

Où l'exposé du Maire et de JL. Milin, adjoint aux travaux et l'urbanisme,

Vu l'analyse historique et sanitaire de l'église,

Vu la proposition de 1^{ère} phase de travaux pour l'année 2015 jointe en annexe à la présente,

Vu le budget primitif de la commune, adopté le 31 mars 2015, et notamment l'opération d'investissement 107 « travaux de bâtiments divers »,

Considérant qu'il importe de mettre en œuvre les opérations urgentes d'entretien de l'église Sainte Croix,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le programme de travaux présenté et mandate le maire pour lancer la procédure utile,
Approuve le plan de financement proposé et sollicite les subventions afférentes.

Relance de la démarche Agenda 21 et validation des axes stratégiques proposés par le comité de pilotage à la suite de l'état des lieux et du forum participatif.

M. Quellec, premier adjoint en charge du dossier Agenda 21, présente aux élus Bertrand Coquillaud, éco-conseiller stagiaire issu de l'INSA de Strasbourg, qui intervient pendant cinq mois au Conquet pour participer à la finalisation de l'Agenda 21 lancé par la commune par une délibération du 14 décembre 2009.

Après l'état des lieux réalisé en 2012 et 2013 par MP. Roignant, après l'identification des enjeux à l'issue du forum participatif de septembre 2013, il s'agit de transformer ceux-ci en axes stratégiques afin de pouvoir élaborer un plan d'actions.

A cette fin, B. Coquillaud animera des ateliers participatifs à compter du mois de juin. Il réalisera également le diagnostic interne de la commune, qui n'avait pas été intégré dans l'état des lieux.

Il est proposé au Conseil municipal, comme suite à l'état des lieux et au forum, de retenir les quatre axes de travail proposés par le comité de pilotage, à savoir :

- **Favoriser l'accueil des jeunes ménages et le lien social**
- **Créer les conditions d'un développement économique durable au Conquet**
- **Préserver et valoriser l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie**
- **Ancrer le développement durable dans les pratiques des conquétois et de leur mairie.**

Ces 4 axes stratégiques sont retenus à l'unanimité. Ils seront déclinés en objectifs puis en plan d'actions dans le cadre d'ateliers participatifs.

Le Conseil municipal validera le plan d'action proposé.

Ph. Gay observe que la période de cinq mois, qui inclut l'été, est très courte pour atteindre les objectifs fixés. Il lui est indiqué qu'il importe d'utiliser au mieux la présence de B. Coquillaud, pour raviver le dossier Agenda 21 et notamment pour adopter une méthode qui permettra la réalisation de fiches actions à l'avenir.

Questions diverses

A. Huelvan donne lecture d'un courriel de B. Dreyfus qui s'inquiète vivement que le Parc Marin reste sans réponse de la CCI après sa demande de mouillage au port du Conquet pour son futur navire de 10 mètres - tandis que dans le même temps, un autre port aurait été beaucoup plus réactif pour proposer d'accueillir ce bateau, et alors sans doute à terme le siège lui-même.

Ph. Gay estime que la commune doit être davantage partie dans la gestion des affaires portuaires.

Le Maire indique qu'il partage l'avis selon lequel il est plus cohérent que le bateau du Parc mouille au Conquet, et qu'il interviendra à ce sujet.

En ce qui concerne la gestion du port, il signale qu'il recevra prochainement le vice-Président et les responsables de la CCI de Brest, qui souhaitent lui présenter un nouveau mode de gestion des ports, en partenariat avec la CCI de Morlaix.

M. Quellec indique que la première journée consacrée par les élus et les représentants d'associations à l'entretien des chemins se tiendra le vendredi 22 mai.

A la fin de la séance P. Lamour prend la parole pour indiquer à l'assemblée qu'il présente au Préfet sa démission.

Il cessera d'exercer ses fonctions électives dès que le Préfet aura accusé réception de son courrier. Il précise que sa décision intervient pour des motifs strictement personnels, à l'issue d'une longue réflexion.

Le Maire, qui déplore mais comprend et accepte la décision de P. Lamour, le remercie pour la qualité de son engagement et de son dévouement, depuis trois mandats au service des Conquetois.

LE CONQUET, le 11 mai 2015.

Le Maire,

Xavier JEAN.